

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/05/2021

Dossier complet le :

17/05/2021

N° d'enregistrement :

2021-11117

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental

RCS / SIRET

2 2 2 4 0 0 0 1 2 0 0 0 1 9

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41	Réalisation d'une aire de stationnement de 72 places

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à aménager une aire de stationnement de 70 places environ sur les parcelles suivantes :

- D 506 (parcelle à exproprier en vu de la réalisation de l'aménagement)
- D 633, propriété du Département, parcelle déjà revêtue et utilisée pour le stationnement
- D501, propriété de la commune de Campagne

Cette aire de stationnement sera située en continuité de celle existante, aménagée en 2 phases entre 2017 et 2019 par le Conseil Départemental de la Dordogne.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de conforter l'offre de stationnement à proximité du Domaine départemental du château de Campagne. En effet, ce site, propriété du Département de la Dordogne, connaît une fréquentation annuelle de l'ordre de 50 000 visiteurs/an, avec un pic de fréquentation pendant la période estivale (25 000 visiteurs environ).

Le parking de 80 places aménagé en 2017 et 2019 s'avère insuffisant.
L'objectif est donc de renforcer l'offre de stationnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le parking est calé au niveau du terrain naturel.

Un décaissement maximum de 30 cm est à envisager, afin de réaliser les différentes zones de l'aire de stationnement
Suppression de la surface revêtue existante (sur la parcelle D 633 propriété du Département), soit 850 m² de bicouche.

La totalité de la surface de l'aire de stationnement pourra être rendue perméable, par les aménagements suivants:

- voies de circulation en enrobé drainant
- stationnement sur dalles engazonnées
- cheminement piétons en bétons drainant
- aménagements de noues végétalisées pour le recueil / infiltration des eaux de pluies

Aménagement d'un point unique d'entrée / sortie

Réalisation d'aménagement paysagers; massifs arbustifs, arbres de hautes tiges, écran végétal côté bourg de Campagne

durée estimée du chantier : 3 à 4 mois

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

l'aire de stationnement servira aux visiteurs du Domaine de Campagne.

Le document graphique joint en annexe de la présente demande présente les principes d'aménagements de cette aire de stationnement.

Point d'entrée / sortie unique depuis la RD 706 .

Le projet d'aménagement est conçu pour être compatible avec :

- l'aire de stationnement existante, aménagée par le Département en 2 phases entre 2017 et 2019.
- le projet de contournement du bourg de Campagne, qui a vocation à être réalisé sur les parcelles accueillant l'aire de stationnement décrite au point précédent.
- L'orientation d'aménagement particulière définie dans le PLUi concernant ce secteur et prévoyant également l'aménagement d'une zone AU (petits commerces et de logements d'habitats individuels)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration d'Utilité publique pour la parcelle D 506

- PERMIS D'AMENAGER

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie à aménager	4000 m ²
Superficie totale après extension	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

CAMPAGNE

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 ° 5 7 ' 4 3 " 39 Lat. 4 4 ° 5 4 ' 1 5 " 18

Point d'arrivée :

Long. 0 ° 5 7 ' 5 8 " 32 Lat. 4 4 ° 5 4 ' 3 1 " 64

Communes traversées :

CAMPAGNE

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Réalisation d'une aire de stationnement de 80 places (en 2 phases entre 2017 et 2019)

réalisation d'une une voie de circulation; de places de stationnement enherbées; pas de modification du terrain naturel; mise en place d'une clôture girondine et d'une signalisation adaptée.

Permis d'aménager délivré le 26/09/2017 et permis modificatif le 30/07/2019 (sur la parcelle D 634)

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF de type II "zone de falaises calcaires de la vallée de la Vézère" située à 1.6 km environ de l'extrémité Nord du projet
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet est situé aux abords des monuments historiques suivants : Domaine du Château de Campagne (château; dépendances, parc ; clôtures) inscription par arrêté du 5 avril 2001 Eglise Saint Jean Baptiste inscrite à l'inventaire des monuments historiques depuis 1949.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	PPRI vallée de la Vézère en cours de révision parcelles non concernées par le projet de zonage.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	site inscrit "Vallée de la Vézère" (28/07/2016)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	350 m à l'Est de la zone Natura 2000 FR 7200668 "La Vézère"
D'un site classé ?	☐	☒	projet à proximité du site classé "Vallée de la Vézère et sa confluence avec les Beunes" (11/12/2015)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	l'objectif est de mieux organiser le stationnement aux abords du domaine départemental de Campagne
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	durant la phase travaux pas de nuisances sonores en phase exploitation

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	en phase travaux
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	les travaux seront réalisés de jour Pas d'éclairage du parking; balisage lumineux pour piétons éventuellement à envisager
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	en phase travaux éventuellement
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	la phase travaux sera gérée pour éviter / limiter toutes pollutions accidentelles
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	idem
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	idem

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	l'aménagement sera accompagné de nombreuses plantations pour une bonne insertion dans l'environnement architectural et paysager
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	les parcelles faisant l'objet de l'aménagement ne sont pas cultivées

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'extension du parking aux abords du domaine départemental de Campagne, ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale, compte tenu :

- de la nature des aménagements réalisés (aire de stationnement avec surfaces perméables, aménagements paysagers d'insertion...)
- de la décision du 29/07/2019 ne soumettant à évaluation environnementale l'extension du parking réalisé à proximité
- de la décision du 14/05/2019 ne soumettant pas le projet d'aménagement d'une voie de contournement du bourg de Campagne à évaluation environnementale.
- de la conformité du projet avec l'OAP du PLUi de la Vallée de l'homme, ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale,

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
plan décrivant les principes d'aménagement de l'aire de stationnement Extrait des O.A.P. du PLUi vallée de l'Homme - commune de Campagne

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☐

Fait à

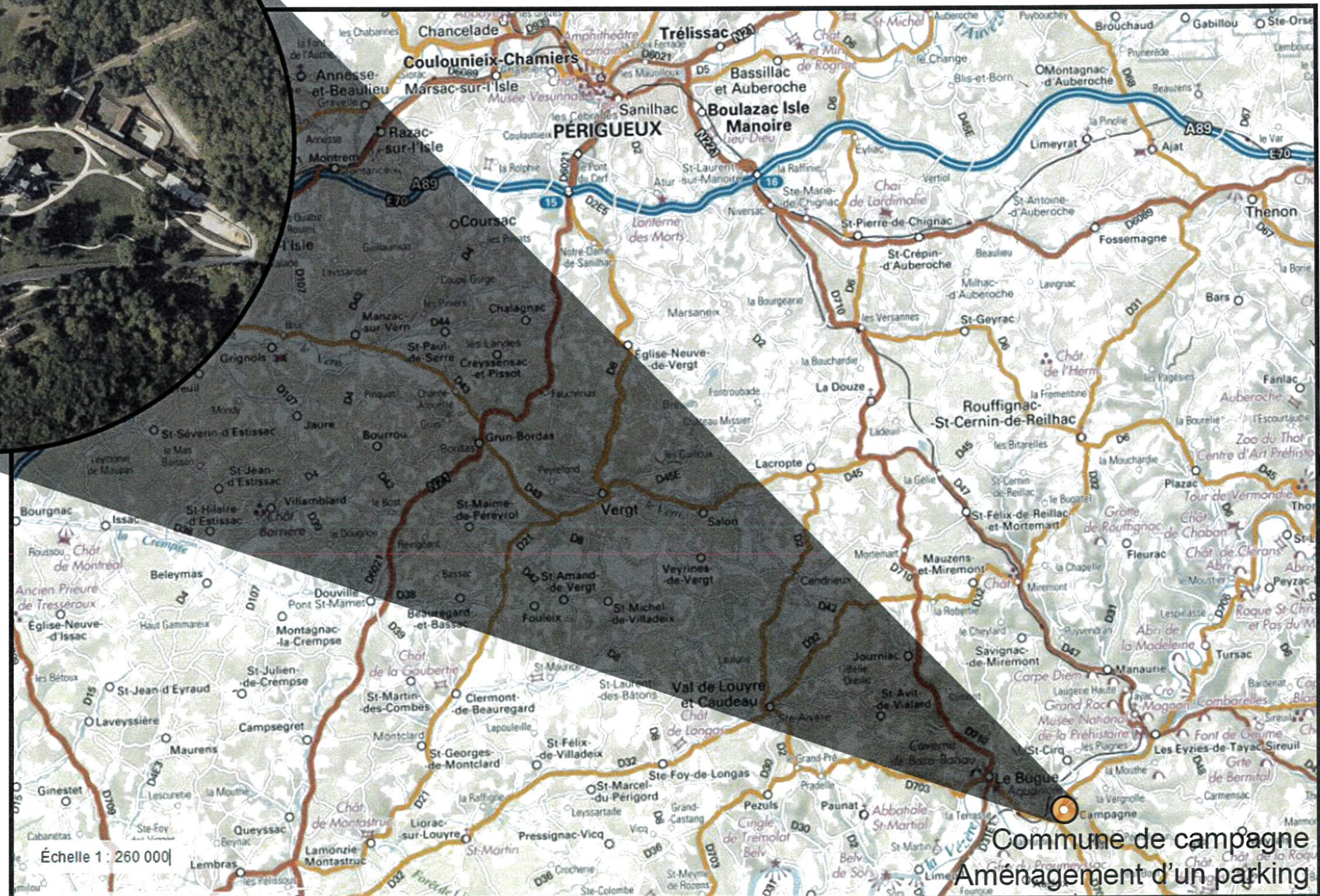
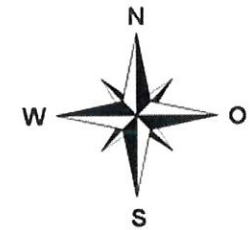
le,

Signature



Signé numériquement
A : PERIGUEUX (24019), FR
Le : 12/05/2021 à 19:8:39
Département de la Dordogne
Directrice du Patrimoine Routier
- Paysager et des Mobilités
Isabelle ALBRAND

PLAN DE SITUATION

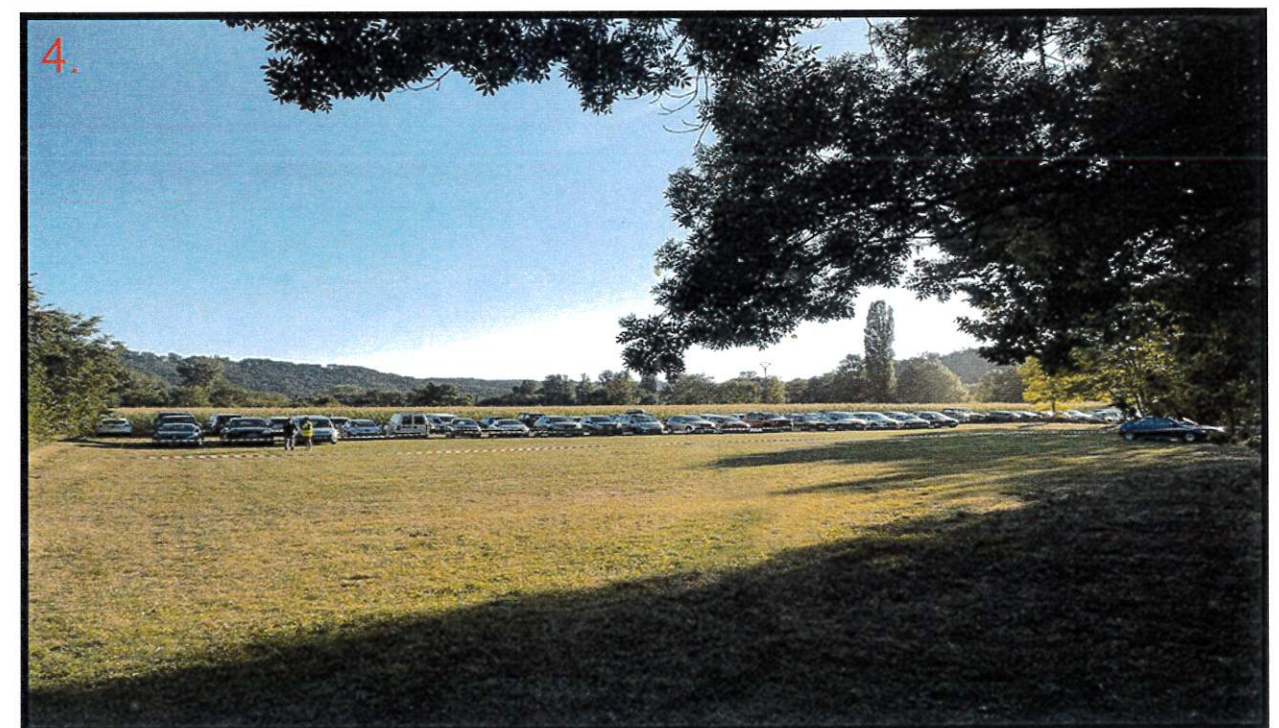


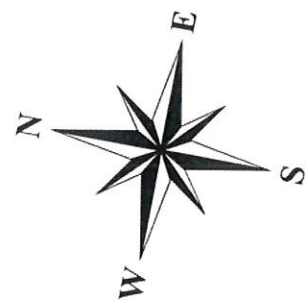
Commune de campagne
Aménagement d'un parking

PROJET - PLAN DE MASSE



ETAT DES LIEUX





Echelle 1/500

